Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215601329-20260312-DELIB1003265-DE

Délibération n° 2026-1003-5

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 10 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

Convocation :
Du 04/03/2026

Affichage : 13/03/2026

L'An deux mille vingt-six, le 10 mars à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 4 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Gaëlle GUILLO, Martine MOUSSET-LE JOSSEC, Antoine BERTHO, Jeanne-Françoise DAGORNE, Bernard DE LA GUERRANDE, Marina HERVE, Anthony JEGAT, Rozenn FORTIN, Estelle LAILLER, Jérôme LE QUINTREC, Valérie LE STER, Eric MALOLEPSZY, Eric SEVENO

Absents – Excusés : Philippe BLANCHE, Laure LAMARE et Cécile LE MOUEL ayant donné respectivement pourvoir à Martine MOUSSET-LE JOSSEC, Maxime PERRIN et Estelle LAILLER.

Secrétaire de séance : Rozenn FORTIN

5 - COMMUNE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur Maxime PERRIN, Adjoint au maire
Annexe 3 : tableau récapitulatif du budget primitif 2026
Annexe 4 : extrait édition budget primitif

Les documents de présentation du projet de budget primitif ont été adressés aux conseillers 12 jours avant la présente séance du conseil municipal. Monsieur Maxime PERRIN rappelle que le budget primitif de l'exercice 2026 de la commune s'équilibre :

- En section de fonctionnement à la somme de 2 512 486,00 € tant en dépenses qu'en recettes.

- En section d'investissement à la somme de 1 438 022,39 € tant en dépenses qu'en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif 2026

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire



Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.